



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



**Traité International**  
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES  
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

## Point 6 de l'ordre du jour provisoire

### HUITIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

Italie, 11-16 novembre 2019

### Rapport du Secrétaire

## I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport propose une synthèse des processus et des activités intersessions que le Secrétaire a supervisés depuis la dernière session de l'Organe directeur, ainsi que les évolutions stratégiques et opérationnelles pertinentes pour la préparation de la huitième session. Il contient également une brève mise à jour sur la mise en œuvre de la stratégie de communication et fournit des informations sur la note de référence établie pour l'examen des organes subsidiaires et des processus intersessions. Le document fournit en outre des informations sur d'autres activités entreprises à la demande du Bureau de la huitième session de l'Organe directeur, ainsi que sur d'autres faits récents liés à ses fonctions.

2. En ce qui concerne les aspects financiers, le rapport fournit un aperçu des questions et des tendances relatives à la situation financière du Traité international au cours de l'exercice biennal, tandis que les détails de la situation financière actuelle sont présentés dans les documents établis pour le point 17 de l'ordre du jour.

## II. MEMBRES DU TRAITÉ INTERNATIONAL

3. Depuis la septième session de l'Organe directeur, le Secrétaire a intensifié ses efforts en vue d'accroître le nombre de membres du Traité international, en encourageant les parties non contractantes et en leur fournissant des informations sur l'importance que revêt l'adhésion au Traité. Au cours de l'exercice biennal, deux pays ont adhéré au Traité international: la Mongolie, pour laquelle le Traité est entré en vigueur le 2 décembre 2018, et la Géorgie, pour laquelle le Traité est entré en vigueur le 7 août 2019.

4. Le Secrétaire a également facilité l'envoi de lettres personnalisées par le Directeur général de la FAO à plusieurs parties non contractantes, pour les encourager davantage à adhérer au Traité international.

5. Le Secrétaire a travaillé en étroite collaboration avec les fonctionnaires et les services compétents des parties non contractantes aux fins de l'organisation d'ateliers de consultation et de manifestations de sensibilisation dans les pays. Il a également collaboré avec les bureaux de pays de la FAO afin de souligner le rôle crucial du Traité international en organisant des réunions spéciales et en

*Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la session peuvent être consultés à l'adresse <http://www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1111365/>*



na892

fournissant des conseils techniques et des documents adaptés. Parmi ces pays figurent l’Afrique du Sud, le Botswana, la Chine, la Colombie, la Fédération de Russie, le Mexique et le Nigéria, pour n’en citer que quelques-uns<sup>1</sup>.

### **III. INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LES RÉUNIONS INTERSESSIONS, LES PRINCIPAUX PROCESSUS ET LES ACTIVITÉS PERTINENTES**

#### *Système multilatéral d'accès et de partage des avantages*

6. Comme suite aux orientations données par l’Organe directeur, le Secrétaire a continué de veiller en priorité au bon fonctionnement du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d’améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d’accès et de partage des avantages. L’appui à ce processus a compris la facilitation d’un certain nombre de consultations informelles dans diverses régions.

7. Le Secrétaire a également maintenu son appui aux activités quotidiennes du Système multilatéral d’accès et de partage des avantages et considère qu’il est extrêmement important de continuer de maintenir ce système en tant que mécanisme opérationnel. On retrouve la nécessité de garantir les fonctions essentielles de maintien du Système multilatéral dans le document IT/GB-8/19/17, *Projet de Programme de travail et budget pour l’exercice biennal 2020-2021*.

8. Le Secrétaire a renforcé l’appui aux collections détenues au titre de l’article 15 du Traité international, y compris les collections de noix de coco en Papouasie-Nouvelle-Guinée et en Côte d’Ivoire, et en abordant les faits nouveaux concernant la collection conservée par le Centre agronomique tropical de recherche et d’enseignement (CATIE). Le document IT/GB-8/19/15.4/2, *Rapports des institutions qui ont conclu un accord avec l’Organe directeur conformément à l’article 15 du Traité international*, contient des informations sur les initiatives que le Secrétaire a entreprises dans le cadre de ses responsabilités en vertu des accords conclus au titre de l’article 15.

9. Le Secrétaire tient à souligner la collaboration du Gouvernement du Costa Rica, qui s’est engagé à fournir un appui à court terme au CATIE, afin que la collection puisse continuer à être accessible à la communauté mondiale, tandis que l’on envisage différentes possibilités qui permettraient la bonne conservation de la collection conformément aux conditions énoncées dans le Traité international.

#### *Stratégie de financement*

10. D’importants progrès dans la mise à jour de la stratégie de financement ont également été observés au cours de l’exercice biennal. Le Comité consultatif *ad hoc* sur la stratégie de financement a été de nouveau réuni et a tenu deux réunions au cours de l’exercice. Le Secrétaire a soutenu les travaux des coprésidents du Comité au cours de ces deux réunions et a également favorisé les échanges entre le Comité et le Groupe de travail chargé de l’amélioration du Système multilatéral, notamment en organisant une de leurs réunions de manière concomitante en mars 2018 ainsi qu’une manifestation spéciale sur la stratégie de financement à ce moment.

#### *Système mondial d’information*

11. Le Secrétaire a également donné la priorité à la mise en œuvre du programme de travail concernant le Système mondial d’information (GLIS), notamment en facilitant une réunion du Comité scientifique consultatif. Parallèlement au maintien en état du Système multilatéral, le Secrétaire tient à souligner la nécessité de poursuivre la mise en œuvre du GLIS conformément aux lignes directrices de l’Organe directeur telles qu’exprimées dans la vision et le programme de travail concernant le GLIS,

---

<sup>1</sup> Des informations et des rapports personnalisés ont également été établis au cours de l’exercice biennal pour les Bahamas, Bahreïn, le Bélarus, le Brunéi, l’Ouzbékistan, Singapour, la Somalie, la Thaïlande et l’Ukraine, entre autres.

de sorte à maintenir et à développer davantage le GLIS en tant que mécanisme opérationnel du Traité international.

12. Grâce au généreux soutien du Gouvernement allemand, le Secrétaire a lancé la mise en œuvre d'un projet triennal concernant un ensemble d'activités sur le renforcement des capacités des pays en développement (en particulier au Proche-Orient et en Afrique), axé sur le GLIS.

#### *Documents*

13. Un grand nombre de réunions ont eu lieu au cours de l'exercice biennal, pour lesquelles le Secrétariat a produit et publié plus de 180 documents. Sur ces 180 documents, 120 ont été établis pour 18 séances officielles, à savoir: 50 documents de travail, 46 documents d'information, 12 rapports et 12 autres documents. Les autres documents étaient destinés aux réunions préparatoires, y compris celles des Amis des coprésidents du Groupe de travail et du Groupe permanent de spécialistes des questions juridiques. Pour la session en cours de l'Organe directeur, 54 documents lui sont présentés pour examen, dont 32 sont des documents de travail qui sont traduits dans les langues officielles de la FAO.

### **IV. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

14. Au cours de l'exercice biennal, le Secrétaire a présenté au Bureau une proposition visant à lancer une stratégie de renforcement des capacités fondée sur une approche programmatique. Sur la base des commentaires transmis par le Bureau, le Secrétaire a établi un projet de cadre pour l'élaboration éventuelle de la stratégie au cours du prochain exercice biennal, qui figure dans le document IT/GB-8/19/6.2, *Projet de cadre d'élaboration d'une stratégie de renforcement des capacités fondée sur une approche programmatique à l'appui de l'application du Traité international*. Pour l'élaboration de ce cadre, le Secrétaire a intégré les contributions pertinentes reçues du Comité d'application et a tenu compte d'autres éléments et expériences tirés des activités de formation organisées en 2018 et 2019 en collaboration avec les bureaux de la FAO et d'autres organisations.

15. L'examen par l'Organe directeur d'un processus participatif d'élaboration de la stratégie de renforcement des capacités conduirait à l'élaboration d'une stratégie qui favorise une coordination et des échanges plus étroits avec les organisations partenaires et aiderait les centres de liaison nationaux et les principaux partenaires à participer plus activement aux activités de renforcement des capacités et à en tirer parti.

### **V. MISE À JOUR EN MATIÈRE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION**

16. Au cours de l'exercice biennal, le Secrétaire a amélioré les activités de communication interne et élargi la collaboration avec les organisations extérieures et les médias. Le résumé des principales activités entreprises au cours des derniers mois figure dans le document IT/GB-8/19/6/Inf.1, *Mise en œuvre de la Stratégie de communication du Traité international*.

17. Le Secrétaire a régulièrement organisé des séances d'information à l'intention des représentants permanents établis à Rome, la dernière en date, tenue le 23 octobre 2019, ayant mis l'accent sur les résultats des processus intersessions et les préparatifs de la huitième session de l'Organe directeur.

18. Le 29 juin de cette année a marqué le quinzième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité international, que l'Organe directeur célébrera à la présente session avec un débat consacré à ce sujet au point 7 de l'ordre du jour. Ces célébrations aident à se rappeler des progrès déjà réalisés par le Traité international et à discuter de ce qu'il faut faire pour permettre au Traité de continuer à se développer dans ses deux dimensions: l'instance internationale où les questions relatives aux RPGAA

sont examinées et intégrées dans la politique mondiale, et l'instrument qui fournit des services concrets à la communauté des acteurs concernés par les RPGAA<sup>2</sup>.

19. Dans le cadre de divers processus, le Secrétaire a souligné la nécessité de faire connaître les avantages et les fonctions du Traité international à un public plus large, en collaboration avec d'autres conventions relatives à la diversité biologique et les parties prenantes dans le contexte du futur cadre mondial de la diversité biologique.

## VI. ORGANISATION DES ACTIVITÉS FUTURES

20. À sa première réunion, le Bureau est convenu que le Secrétaire établirait une note d'information sur les organes subsidiaires et les processus intersessions de l'Organe directeur. Le Bureau a accueilli avec satisfaction cette note à sa deuxième réunion et a demandé au Secrétaire de l'actualiser sous la forme d'un document d'information pour la présente session. La note actualisée figure dans le document IT/GB-8/19/16.2/Inf.1, *Note de référence relative aux organes subsidiaires et aux processus intersessions*.

21. Le document susmentionné fournit des informations sur les organes subsidiaires et les processus intersessions, établis ou institués par l'Organe directeur depuis sa première session, tenue en 2006. Il présente également les dispositions générales applicables aux organes subsidiaires de l'Organe directeur et le règlement intérieur de l'Organe directeur, ainsi que les autres dispositions pertinentes relatives à la création d'organes subsidiaires permanents.

22. Dans la section VI du document, le Secrétaire présente un certain nombre de propositions que l'Organe directeur pourrait examiner s'agissant des organes subsidiaires et des processus intersessions, parmi lesquelles: promouvoir la coordination entre les fonctions des organes subsidiaires et éviter les doublons, améliorer l'efficacité et l'efficience des processus des organes subsidiaires et favoriser la stabilité et la cohérence de la composition et la transparence de la participation. Le Secrétaire présente également des éléments pour l'examen éventuel, y compris l'éventail de mesures possibles et l'idée que cet examen pourrait être progressif et échelonné.

## VII. MISE À JOUR SUR LE PLAN FINANCIER

23. Le Secrétaire a établi le document IT/GB-8/19/17.2 Add.1, *Rapport financier sur l'exécution du Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2018-2019*, qui présente une vue d'ensemble de la situation financière du Traité au 31 juillet 2019, ainsi que des informations qui pourraient servir lors de l'examen des besoins futurs liés au développement du Traité. Le Secrétaire reste déterminé à accroître la transparence et la responsabilité en matière d'utilisation des ressources dans le cadre des règles de gestion financière du Traité et du système financier de la FAO. Dans l'esprit de cette transparence et de cette responsabilité accrues, ce document est beaucoup plus détaillé que les précédents.

24. Ce document couvre notamment les sujets suivants:

- a. Financement du budget administratif de base, grâce à la contribution de la FAO et aux contributions volontaires des Parties contractantes;
- b. Recouvrement des contributions des Parties contractantes;
- c. Recettes de base du Traité;
- d. Dépenses au titre du budget administratif de base;
- e. Réserve de trésorerie;
- f. Réserve opérationnelle pour la tierce partie bénéficiaire.

---

<sup>2</sup> Voir le document IT/GB-8/19/7, *Célébration du quinzième anniversaire du Traité international*.

25. Le montant prévisionnel mis à disposition du Traité par la FAO pour le budget 2018-2019 a été révisé à la baisse à 1,97 million d'USD, contre 2 millions d'USD envisagés au départ. Conformément à la règle financière 8.2, le Secrétariat publie un état financier certifié des dépenses en ligne à la fin de chaque exercice. Ces états contiennent des informations détaillées sur la situation du budget administratif de base, notamment une analyse comparative avec les années précédentes.

26. Au 31 juillet 2019, les Parties contractantes (y compris la Commission européenne) avaient contribué à hauteur de 4,18 millions d'USD, en incluant les contributions à la réserve de trésorerie. Ce montant représente environ 72 pour cent des contributions attendues de la part des Parties contractantes.

27. À la septième session de l'Organe directeur, le Secrétaire a informé les Parties contractantes de l'inquiétant épuisement des ressources du Fonds spécial à l'appui de la participation des pays en développement aux réunions du Traité, et a lancé un appel à contributions. La générosité d'un très petit nombre de Parties contractantes a permis la participation des pays en développement aux réunions intersessions de l'exercice biennal en cours et à la huitième session de l'Organe directeur. Toutefois, il apparaît de nouveau qu'en l'absence de nouvelles contributions, le Fonds ne sera pas en mesure de contribuer aux frais de déplacement de sorte à garantir la participation des pays en développement aux travaux des organes subsidiaires de l'Organe directeur au cours de l'exercice biennal 2020-2021.

## **VIII. INDICATIONS QUE L'ORGANE DIRECTEUR EST INVITÉ À DONNER**

28. L'Organe directeur est invité à prendre note des informations et des faits nouveaux présentés et à communiquer toute orientation qu'il jugera appropriée concernant l'ensemble des questions pertinentes abordées dans le présent document.